



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

08 juillet 2016

Comment bien diversifier un investissement ?

Vous avez décidé d'investir une partie de votre épargne en bourse, mais vous ne savez pas comment vous y prendre. Quelques conseils pour diversifier judicieusement.

Vous souhaitez investir une partie de votre épargne en bourse (actions et obligations). Vous savez que ce choix peut offrir, sur le long terme, un rendement plus intéressant que celui des placements moins risqués. Vous savez aussi qu'une bonne diversification est nécessaire pour réduire le risque de ce placement, particulièrement lorsque l'environnement économique et financier est incertain. Mais comment s'y prendre ?

INFO PLACEMENTS : COMMENT PUIS-JE DIVERSIFIER MES PLACEMENTS EN ACTIONS ? _____

Diversifier en investissant directement en actions

Gérer soi-même un [portefeuille d'actions](https://www.amf-france.org/fr/investir-en-actions) URL = [https://www.amf-france.org/fr/investir-en-actions] demande à la fois du temps et des connaissances. Sélectionner les valeurs requiert une certaine expérience. Il faut s'informer régulièrement et faire évoluer son portefeuille en fonction des perspectives des sociétés cotées. Cela nécessite aussi de disposer d'un capital à répartir car pour obtenir un portefeuille diversifié, il convient d'acheter au moins une dizaine d'actions de différents secteurs économiques.

Investir au travers d'un fonds déjà diversifié

Si vous n'avez pas l'envie ou que ne vous sentez pas de taille à gérer vos investissements en direct, ou si vous ne disposez pas d'un capital à répartir, l'[achat de fonds](https://www.amf-france.org/fr/investir-dans-un-fonds-ou-une-sicav) URL = [https://www.amf-france.org/fr/investir-dans-un-fonds-ou-une-sicav] est une alternative pratique. Les fonds investissent en général sur une trentaine de titres au moins.

Une solution est de choisir un fonds très « diversifié », combinant actions et obligations de différentes zones géographiques et de différents secteurs. Ces fonds, parfois appelés « profilés », proposent généralement plusieurs niveaux de risque (profil prudent, équilibré, dynamique...).

Diversifier avec plusieurs fonds

Une autre solution consiste à répartir son épargne sur plusieurs fonds qui n'évoluent pas toujours dans le même sens au même moment. Les professionnels parlent de « décorrélation ».

C'est le cas des fonds investis dans des économies aux atouts différents : industrie exportatrice, secteur financier important, matières premières abondantes... Selon les circonstances, les hausses de certains fonds compensent les baisses des autres. Une diversification supplémentaire peut également être obtenue par le jeu des différentes monnaies (voir encadré).

Un investisseur peut ainsi obtenir une valorisation plus régulière de son investissement.

Mais composer un tel portefeuille de fonds diversifié n'est pas toujours simple. Afin de vous aider dans cette démarche, n'hésitez pas à vous faire accompagner par un conseiller financier pour bénéficier d'un conseil adapté.



Focus : une diversification internationale pour réduire le risque

Diversifier en actions internationales réduit les fluctuations de ses placements car les différentes économies mondiales et monnaies représentées n'évoluent pas toujours dans le même sens.

Ainsi, les fluctuations des fonds d'actions internationales sont souvent moindres que celles des fonds d'actions européennes, elles-mêmes moindres que celles des fonds d'actions françaises : la volatilité moyenne annuelle des fonds d'actions internationales sur les 3 dernières années est de 11,9 % par an, contre 13,1 % pour les fonds d'actions françaises. En revanche, la volatilité d'un fonds d'actions de pays émergents peut couramment dépasser 20 % par an (source : Morningstar, juillet 2016).

En savoir plus

📺 Vidéo - La diversification, oui mais comment ?

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ARTICLE

MES PROJETS

10 décembre 2020

Comment valoriser
son capital ?

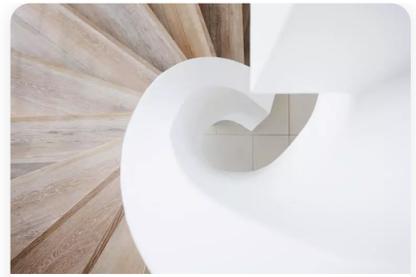


ARTICLE

ACTIONS

18 octobre 2018

Investir en actions



ARTICLE

PLACEMENTS COLLECTIFS

17 octobre 2018

Investir en fonds et
Sicav (OPC)



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02